

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 875

présenté par

M. Reda

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 31 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Au 1^{er} février 2022, le Gouvernement remet un rapport au Parlement relatif à l'instauration de l'armement systématique des polices municipales en respect des textes en vigueur.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit la remise au Parlement d'un rapport relatif à l'instauration de l'armement systématique des polices municipales en respect des textes dans l'objectif de faire un premier point sur l'entrée en vigueur des dispositifs. Le cas échéant, des propositions pourront être faites afin de les corriger.